



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 11/07/2016
Reçu en préfecture le 11/07/2016
Affiché le **12 JUL. 2016**
ID : 056-215601626-20160707-DB20160703-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Jeudi 7 juillet 2016

**CREDITS SCOLAIRES AUX ECOLES PUBLIQUES ET SOUTIEN A LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET AU RASED – ANNEE SCOLAIRE 2016-2017**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, David DREGOIRE, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Dominique QUINTIN, Jean-Luc MADEC, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Bernard CLERGEON, Anne-Valerie RODRIGUES, Christelle CAINJO, Armelle GEGOUSSE, Pierre-Yves CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Katherine GIANNI à Teaki DUPONT, Philippe DONIES à Michel ROUALO, Yolande ALLANIC à Jean-Guillaume GOURLAIN, Nolwenn DELALEE à Daniel LE LORREC.

Secrétaire de séance : Dominique QUINTIN

Présents : 29
Pouvoirs : 04

**CREDITS SCOLAIRES AUX ECOLES PUBLIQUES ET SOUTIEN A LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET AU RASED – ANNEE SCOLAIRE 2016-2017**

Rapporteur : Héléne BOLEIS

Il est proposé de fixer les crédits scolaires pour l'année scolaire 2016-2017, pour l'ensemble des établissements publics de la commune.

Crédits	Année scolaire 2015-2016	Proposition année scolaire 2016-2017
Crédit chef d'établissement	525,15 €	525,15 €
Crédit par classe	120,95 €	120,95 €
Crédit ouverture de classe	100,80 €	100,80 €
Crédit par élève (maternelle ou primaire) allocation de base pour frais scolaires	37,30 €	37,30 €
Crédits arbre de Noël	3,30 €	3,30 €

FORMATION PROFESSIONNELLE :

Il est proposé de fixer l'aide financière aux établissements de formation professionnelle à la somme de **22,90 €** par élève ploemeurois pour l'année scolaire 2016-2017.

RASED :

Dans le cadre du réseau d'aide aux élèves en difficulté de l'Éducation nationale, une seule psychologue est affectée sur le secteur de Ploemeur.

Elle sollicite une aide financière pour l'année scolaire 2016-2017 pour la mise en place d'actions pédagogiques et rééducatives.

Il est proposé d'octroyer la somme de 254 € au soutien du fonctionnement du RASED pour l'année scolaire 2016-2017 correspondant au montant de l'aide financière accordée par le Conseil Départemental.

Vu le Code général des collectivités ;

Vu les avis des commissions « Éducation, culture, relations internationales » du mercredi 22 juin 2016 et de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi 27 juin 2016 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** les crédits scolaires aux écoles publiques tels que ci-dessus,
- **VALIDE** le montant de la subvention relative à la formation professionnelle à 22,90 € par élève ploemeurois,
- **VALIDE** le montant de 254 € au soutien de fonctionnement du RASED pour l'année scolaire 2016-2017

Délibération adoptée à la MAJORITE - 8 CONTRE (groupe de l'opposition) - 1 ABSTENTION (Dominique DAUGES)



Le registre dûment signé.

Sur extrait certifié conforme.

Konan LOAS,
Maire